

Charte Ethos

(Projet du 6 juillet 2007)

1. Préambule

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation durable des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Conscients que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, différents investisseurs institutionnels, en particulier des institutions de prévoyance en faveur du personnel, se sont regroupés au sein de la Fondation Ethos. Le but de la Fondation est de favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise.

Ethos partage le point de vue que tout investissement implique des responsabilités, à commencer par celle de se comporter en actionnaire diligent et actif. A cela vient s'ajouter, pour les investisseurs institutionnels, une responsabilité fiduciaire vis à vis de leurs ayants-droit. Enfin, dans tous les cas, les décisions de placement doivent prendre en considération les intérêts de la société civile.

Dans ce contexte, Ethos favorise un horizon de placement à long terme qui privilégie l'investissement socialement responsable (ISR). Une telle gestion repose sur trois piliers complémentaires, à savoir :

- La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la construction des portefeuilles
- L'exercice responsable des droits de vote d'actionnaires
- La recherche d'un dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises

Ethos est consciente que l'efficacité et la crédibilité d'une telle démarche implique de sa part et de celle de ses membres un engagement à rester des actionnaires loyaux et orientés à long terme. Elle s'engage à appliquer à elle-même les règles usuelles de bonne gouvernance, en particulier en matière de transparence sur son fonctionnement.

2. Prendre en compte des critères extra financiers dans la gestion

Les différents fonds proposés par Ethos appliquent une politique de placement qui respecte rigoureusement les critères financiers classiques de rendement, de sécurité, de diversification et de liquidité. Parallèlement, une attention particulière est portée non seulement à la performance financière, mais également aux performances environnementale et sociale.

Ethos est spécialement attentive aux critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans les décisions d'investissement. Dans ce cadre, la Fondation définit des **lignes directrices d'investissement** qui précisent l'approche et les critères qu'elle applique pour la gestion de ses fonds de placement. De manière générale, l'évaluation de la durabilité d'une entreprise tient compte de sa sensibilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La stratégie de l'entreprise est analysée sous l'angle de la transparence des informations fournies, de la clarté et de la cohérence dans la définition de sa mission, ainsi que des ambitions et des compétences du management.

L'analyse de la durabilité environnementale tient compte des multiples dimensions des activités de l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de système de management environnemental, ainsi que de cycle de vie des produits et services. L'impact des activités sur l'environnement naturel fait l'objet d'une analyse particulière, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de l'eau, ainsi que la production et le traitement des déchets. L'analyse de la durabilité sociale prend en considération les relations de l'entreprise avec l'ensemble de ses différentes parties concernées, en particulier les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les fournisseurs, la société civile et les actionnaires.

Certains secteurs économiques peuvent être considérés comme particulièrement sensibles du point de vue de leur contribution au développement durable. Dans ces cas, les entreprises réalisant une part significative de leur chiffre d'affaires ou de leurs revenus dans un tel secteur, ou qui en représentent un acteur majeur, sont exclues des portefeuilles.

3. Exercer les droits de vote d'actionnaires

Une grande attention est portée par Ethos à l'exercice des droits d'actionnaires. En effet, ceux-ci ont une valeur économique et leur exercice apparaît comme une exigence dans le cadre de la responsabilité fiduciaire de bonne gestion. Les droits d'actionnaires ne se limitent pas aux droits patrimoniaux, tel que le droit au dividende, mais comprennent également un ensemble de droits sociaux. Parmi ceux-ci on relève notamment le droit de demander des informations supplémentaires, de porter un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale et d'y exercer ses droits de vote.

Ethos exerce activement les droits de vote d'actionnaires. A cet effet, la Fondation élabore des **lignes directrices de vote** qui reposent sur les codes de bonne pratique en matière de gouvernance d'entreprise, ainsi que sur le concept de développement durable. L'accent est porté notamment sur la transparence, le respect des droits d'actionnaires, l'égalité de traitement entre actionnaires, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, la conciliation des intérêts en matière de politique de rémunération et l'indépendance des mécanismes de contrôle.

Tout en formulant des exigences élevées sur l'attitude des entreprises envers leurs actionnaires et leurs autres parties concernées, les lignes directrices de vote tiennent également compte des spécificités locales en matière de cadre juridique, de gouvernement d'entreprise et de prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux.

4. Engager le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises

Le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises est considéré par Ethos comme faisant partie intégrante de la démarche d'investissement socialement responsable. Ethos donne la priorité à un dialogue discret et mené dans la durée. L'objectif est d'inciter les dirigeants à orienter leurs stratégies de manière à engager une dynamique de progrès, en particulier en matière de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise.

Ethos définit des **lignes directrices de dialogue** pour guider le dialogue actionnarial avec les entreprises. Les thèmes de discussion portent aussi bien sur les différents principes d'une bonne gouvernance d'entreprise que sur les problématiques liées à la notion de développement durable.

Dans la mesure du possible, le dialogue est engagé en collaboration avec d'autres actionnaires. Lorsque l'opportunité se présente, Ethos s'associe à des regroupements internationaux d'actionnaires formés dans le but de sensibiliser un groupe d'entreprises faisant face à une problématique commune en matière de bonne gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise. Finalement, Ethos encourage tous les investisseurs à soutenir les initiatives visant à promouvoir l'investissement socialement responsable à l'image des Principes pour un investissement responsable (PRI) lancés par les Nations-Unies.